

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N°84-469 du 9 Décembre 1984

chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO,  
Président du Comité Permanent de l'Assemblée  
Nationale Révolutionnaire, de l'inté-  
rim du Président de la République pour  
compter du 9 Décembre 1984.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L' ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation  
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et  
les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N°84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Con-  
seil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

ARTICLE 1er - En application de l'article 65 de la Loi Fondamentale,  
le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de  
l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, assurera l'intérim du Prési-  
dent de la République pendant l'absence du Chef de l'Etat pour comp-  
ter du 9 Décembre 1984 et dès le départ de la Délégation Présiden-  
tielle.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où  
besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 9 Décembre 1984

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 - CO du PRPB 4 - ANR 6 - SGG 4 - Ministères 15  
JORPB 1